SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2017
Convocation du 2 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le neuf novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. André GÉLÉBART, Maire.

Étaient présents : M. André GÉLÉBART, Mme Florence DOUTRELEAU, MM. Sylvain COTARD et Sylvain DELAVOYE, Mme Marinette CAPDEBOSCQ, MM. Alain LANGLOIS, Gérard NAVARRO et Ludovic GRENIER, et Mmes Vanessa CASTERMANT et Catherine DUMAIS, formant la majorité des membres en exercice.
Absente excusée : Mme Dominique JONQUAY, pouvoir à Mme CAPDEBOSCQ
Secrétaire de séance : M. NAVARRO

La séance est ouverte à 20 h 35.
Le compte rendu de la séance du 5 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE (délibération n° 2017-25)

Afin de faciliter la gestion des affaires communales, M. le Maire propose que le Conseil municipal lui accorde des délégations lui permettant :
- de procéder à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et d'un montant inférieur à un seuil défini par décret,
- de décider du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- de passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières, d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.
Il précise qu'à chaque réunion du Conseil, il informera ses membres des décisions qu'il aura prises dans le cadre de ces délégations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde à M. le Maire les délégations ci-dessus.

CLASSE DÉCOUVERTE (délibérations 2017-26)

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'une classe de neige sera organisée dorénavant tous les ans pour les CM2 du SIVOS du RPI Atouts Vents. Pour cette année scolaire, elle aura lieu du 20 au 28 mars 2018 à Valloire et 29 enfants seront concernés – dont 2 Thiétrevillais.
Il explique que le Conseil doit donner son autorisation pour ce séjour et peut demander une subvention au Département pour participer à son financement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le séjour en classe de neige à Valloire et sollicite une aide financière du Département à cette occasion.

SUBVENTION À RÊVES POUR L'ENFANCE (délibération n° 2017-27)

Dans le cadre de cette classe découverte, M. le Maire présente une demande de subvention de l'association Rêves pour l'Enfance qui sollicite une participation financière des communes à hauteur de 160 € par enfant partant en classe découverte.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association Rêves pour l'enfance une subvention de 320 € dans le cadre de la classe découverte organisée à Valloire en 2018.

INDEMNITÉS AU RECEVEUR MUNICIPAL (délibération n° 2017-28)

M. le Maire présente les demandes d'indemnités (conseil et confection des documents budgétaires) des 2 receveurs municipaux qui se sont succédé en 2017. Il rappelle que le Conseil avait attribué au receveur l'indemnité de conseil au taux de 12,5 % en 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de n'accorder aux receveurs municipaux en poste en 2017 ni l'indemnité de conseil ni l'indemnité de confection des documents budgétaires.

DÉCISION MODIFICATIVE (délibération n° 2017-29)

M. le Maire explique qu'afin de payer les travaux d'éclairage public au MontRouge et au Bel Évent, il y a lieu de passer la somme de 4 350 € du chapitre 21 au chapitre 23, ce qui n'a aucune incidence sur l'équilibre du budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote cette décision modificative.

COLIS DE NOËL (délibération n° 2017-30)

M. le Maire interroge son Conseil municipal sur la reconduction du principe de la distribution de colis à Noël pour les Thiétrevillais de plus de 65 ans ainsi que de bons d'achat pour les employés communaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide à l'occasion de Noël d'offrir des colis aux Thiétrevillais de plus de 65 ans et des bons d'achat aux employés communaux, et en fixe les montants.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE COMITÉ DES FÊTES EN 2018

M. Navarro, conseiller municipal et membre du comité des Fêtes, présente le projet de journées médiévales à Thiétreville les 30 juin et 1er juillet prochains. De l'avis de tous, le projet est prometteur et les membres du comité des Fêtes sont félicités pour celui-ci.
M. le Maire explique ensuite qu'il souhaite avoir l'avis du Conseil quant à l'attribution en 2018 d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € au comité des Fêtes – en plus de la subvention habituelle – pour aider à la réalisation de ce projet. Il explique qu'il ne prendra pas part à ce vote, ainsi que MM. Langlois et Navarro, et Mme Dumais, membres du comité des Fêtes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € au comité des Fêtes, en plus de la subvention habituelle.

ASSURANCE COLLABORATEURS

M. le Maire présente cette assurance qui a pour but de couvrir les élus dans leurs déplacements pour le compte de la commune.

Après examen, le Conseil municipal demande des précisions sur les risques couverts avant de décider de souscrire ou non.

SYSTÈME D'ALARME POUR LA MAIRIE

M. le Maire présente un devis pour l'installation d'un système d'alarme dans la mairie.

Après discussion, le Conseil municipal décide de ne pas installer d'alarme à la mairie.

RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

M. le Maire présente ces rapports arrivés en mairie (assainissement collectif et non collectif, et eau potable) ; ils sont à disposition du public.

BULLETIN COMMUNAL

La commission se réunira le 7 décembre à 14 heures.

TRAVAUX

Suspicion de cavité souterraine : Le dossier de demande de subvention de la commune pour pouvoir effectuer les études permettant de lever la suspicion de marnière pour le terrain cadastré B390, centre bourg) sera examiné le 20 novembre. En cas d'obtention de la subvention, les travaux seront aussitôt lancés.
Voirie : La subvention pour la réfection de la rue Bernard Decaen a été accordée par le Département. Des devis vont être demandés et analysés pour effectuer le choix de l'entreprise retenue pour réaliser ces travaux.
Ravalement de la salle polyvalente : Trois devis ont été examinés. Il en ressort que l'entreprise la moins-disante propose un prix près de deux fois moins élevé que ses concurrentes. Elle a donc été retenue pour effectuer le ravalement sur 2 faces de la salle. Si son travail donne satisfaction, la réalisation des deux autres faces pourrait lui être demandée.
Lotissement : M. le Maire a eu au téléphone la personne d'Habitat 76 en charge du lotissement communal. Cette dernière a pris note du souhait de la commune de voir le ravalement du lotissement effectué ainsi que ses boîtes aux lettres changées et va remonter cette demande à sa hiérarchie.

QUESTIONS DIVERSES

Site Internet : Le site Internet de la commune est en ligne.
Collecte des déchets : Les bacs, pucés, seront remis aux particuliers mi-décembre. En 2018, les ordures ménagères seront collectées toutes les semaines ; les déchets recyclables, tous les 15 jours.

Recensement 2017 : Le recensement effectué en début d'année a dénombré 371 Thiétrevillais (plus 31 au Logis Saint-François) dans 172 logements, soit une légère baisse depuis le dernier comptage en 2012 (387 habitants plus 43 au Logis).

Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : Quelques communes ayant voté contre la répartition dérogatoire – voir la réunion du 5 septembre 2017 –, c'est la répartition de droit commun qui a eu lieu. En conséquence, la commune a touché 11 730 € au lieu de 8 611 €

Bétoire près de la rue de la Mairie : La DDTM a répondu à un courrier d'un riverain de la rue de la Mairie qui a une bétoire sur sa parcelle : s'il souhaite que le périmètre de sécurité autour de cette bétoire soit levé, il doit produire des études précisant clairement que l'indice relatif à la bétoire peut être supprimé

Extension du périmètre du plan particulier d'intervention de la Centrale Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de Paluel : Thiétreville est incluse dans ce nouveau périmètre (passage d'un cercle de 10 km de rayon autour de la CNPE à un cercle de 20 km de rayon). Cela va engendrer la mise en place d'un dispositif d'information préventive et la distribution de comprimés d'iode à la population.

Éclairage public place de l'Église : Le SDE 76 va être contacté afin d'examiner la possibilité de prolonger le réseau d'éclairage public jusqu'à la place de l'Église, ce qui permettrait aux commerçants ambulants présents toutes les semaines de ne pas être dans le noir dès que la nuit tombe.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 22 h 27.